



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

OBJET : OUVERTURE PARTIELLE DU DOMAINE NORDIQUE -DU 15 AU 19 DECEMBRE 2025 -

ARD2025-745

Le Maire des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L 2212-2 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 204 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu la demande du Responsable du domaine nordique ;

Vu les conditions d'enneigement,

Considérant que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski ;

ARRETE

Article 1 : Le domaine nordique des Contamines-Montjoie sera ouvert la semaine du 15 au 20 décembre 2025 uniquement pour l'ESF qui organise un séminaire et reçoit des groupes scolaires.

Article 2 : Le service des pistes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST GERVAIS,
- Monsieur le Commandant du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne,
- Le Responsable du Domaine nordique,

Et sera affichée en Mairie ainsi qu'au panneau d'information du domaine nordique.

Fait aux Contamines-Montjoie

Le 15/12/2025

**Le Maire,
François BARBIER**

